

P REMIÈRES INFORMATIONS

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR L'ACTIVITÉ ET LES CONDITIONS D'EMPLOI DE LA MAIN-D'OEUVRE AU 1^{ER} AVRIL 1995

- **La durée hebdomadaire du travail est en hausse** par rapport au début du premier trimestre 1995. Elle s'établit, en moyenne, à 38,96 heures pour l'ensemble des salariés, à 38,87 heures pour les non-ouvriers et à 39,06 heures pour les ouvriers;
- **L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de +0,8%** au cours du premier trimestre 1995. Ceci porte son augmentation sur un an à +2,3%; sur la même période, les prix -hors tabac- ont augmenté de +1,6% (*) et le SMIC a progressé de +2,1%;
- **L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés progresse de +0,6%** au cours du premier trimestre 1995; sur un an, l'augmentation est de +2,1%.

() - Il s'agit de l'indice des prix à la consommation -hors tabac-, pour l'ensemble des ménages, retenu du fait de la prépondérance accordée au salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés. En revanche, les décisions de relèvement du SMIC sont, elles, fonction de la progression de l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers et de l'augmentation de l'indice mensuel des prix à la consommation -hors tabac- pour les seuls ménages urbains dont le chef est employé ou ouvrier (+1,7 % d'avril 1994 à avril 1995).*



La durée hebdomadaire du travail des ouvriers est en hausse.

La durée hebdomadaire du travail des salariés a augmenté début avril 1995 (38,96 heures contre 38,94 heures début janvier 1995); cette augmentation concerne uniquement les ouvriers (39,06 heures contre 39,02 trois mois plus tôt). Il faut remonter à 1989 pour enregistrer une hausse semblable de la durée du travail des ouvriers de janvier à avril.

La proportion des salariés, ouvriers ou non ouvriers, qui ont travaillé moins de 39 heures par semaine a nettement diminué, de janvier à avril 1995.

Durée hebdomadaire effective du travail - Série brute (avril 1995)

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1994				1995	
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril
	Unité : heure					
OUVRIERS						
U2 à U14. Activités retenues dans l'indice salaire (1)	39,01	39,01	39,08	39,10	39,04	39,08
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles	38,99	38,99	39,06	39,08	39,02	39,06
NON-OUVRIERS						
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles	38,84	38,86	38,85	38,86	38,86	38,87
ENSEMBLE DES SALARIÉS						
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles	38,91	38,92	38,95	38,97	38,94	38,96
(1) - Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».						

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre, MTDSP-DARES.

Répartition des salariés (1) selon les tranches de durée du travail

TRANCHES DE DURÉE DU TRAVAIL		1994				1995	
		Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril
		Unité : %					
Moins de 39 heures :	Ouvriers	25,0	25,3	25,1	25,0	25,3	24,0
	Non-ouvriers	26,7	26,1	26,6	25,9	26,5	25,7
39 heures :	Ouvriers	59,7	59,6	59,3	59,4	59,9	60,6
	Non-ouvriers	65,3	66,0	65,6	66,3	65,5	65,9
Plus de 39 heures :	Ouvriers	15,3	15,1	15,6	15,6	14,8	15,4
	Non-ouvriers	8,0	7,9	7,8	7,8	8,0	8,4
Toutes tranches de durées :	Ouvriers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Non-ouvriers	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
(1) - Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».							

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre, MTDSP-DARES.

L'augmentation du TSH ouvrier croît avec la qualification.

L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de +0,8% au cours du premier trimestre 1995. Il faut remonter à 1992 pour enregistrer une hausse du TSH ouvrier aussi forte au premier trimestre. Son pouvoir d'achat a cependant stagné durant ce trimestre, les prix (hors tabac) ayant progressé de +0,7% de janvier à avril 1995. Sur les douze derniers mois, l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers a augmenté de +2,3% alors que l'indice des prix (hors tabac) a crû de +1,6%. Le gain en pouvoir d'achat sur un an s'élève à 0,7 point.

Les ouvriers les moins qualifiés ont vu leur salaire augmenter à un rythme un peu plus lent que ceux des autres niveaux de qualification (niveau 1 : +0,6%; niveaux 5 à 7 : +0,8%). Sur un an, l'éventail des salaires des ouvriers s'est cependant un peu resserré : +2,4% pour le niveau 1, +2,3% pour le niveau 7. Un resserrement avait déjà été observé en janvier 1995, mais il ne s'était plus produit auparavant depuis avril 1989, malgré les augmentations successives du SMIC.

Indices des taux de salaire horaire des ouvriers

ACTIVITES ECONOMIQUES NAP 73 : Niveaux 40 et 100 (1)	N° de li- gne	Base 100 au 1er juillet 1991					Variations en % de :		
		1994			1995		Janvier 1995	Octobre 1994	Avril 1994
		Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	à Avril 1995	à Avril 1995	à Avril 1995
T02 Industrie de la viande et du lait	1	108,8	109,5	110,0	110,2	110,7	0,5	0,7	1,8
T03 Industrie des autres produits alimentaires	2	108,5	109,2	109,8	109,9	110,6	0,7	0,8	1,9
T07 Production de minerais et métaux ferreux. Première transformation de l'acier	3	107,1	107,6	107,5	107,2	108,9	1,5	1,2	1,6
T08 Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux	4	109,1	109,5	109,8	111,0	112,1	1,0	2,1	2,8
T09 Production de matériaux de construction et minéraux divers	5	108,7	109,5	109,9	110,3	111,6	1,2	1,5	2,7
T10 Industrie du verre	6	107,3	107,6	108,1	108,7	109,8	1,0	1,5	2,3
T11 Chimie de base, fibres artificielles et synthétiques	7	108,7	109,4	109,8	110,2	111,8	1,5	1,8	2,8
dont: Chimie de base-17-(1)	8	108,5	109,1	109,6	109,9	111,6	1,6	1,9	2,9
T12 Parachimie et industrie pharmaceutique	9	108,7	109,5	110,0	110,0	111,2	1,1	1,1	2,3
dont : Parachimie-18-	10	107,9	108,8	109,1	109,3	110,1	0,7	1,0	2,1
Industrie pharmaceutique-19-	11	110,2	110,7	111,5	111,2	113,1	1,7	1,4	2,7
T13 Fonderie et travail des métaux	12	107,6	108,2	108,7	108,8	110,0	1,0	1,2	2,2
T14 Construction mécanique	13	107,6	108,1	108,6	108,9	109,8	0,8	1,1	2,0
T15 Construction électrique et électronique	14	107,5	108,3	108,4	109,0	109,7	0,6	1,2	2,0
T16 Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre	15	107,5	107,9	108,7	108,9	110,4	1,3	1,6	2,7
T17 Construction navale et aéronautique, armement *	16	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)	(n.s.)
T18 Industrie textile et de l'habillement	17	108,1	108,8	109,3	109,6	110,4	0,8	1,1	2,2
dont : Industrie textile-44-	18	108,5	109,1	109,6	110,0	110,9	0,9	1,2	2,2
Industrie de l'habillement-47-	19	107,6	108,3	108,8	109,0	109,8	0,7	0,9	2,0
T19 Industrie du cuir et de la chaussure	20	107,7	108,6	109,1	109,6	110,6	0,9	1,4	2,7
T20 Bois, meubles, industries diverses	21	107,6	108,4	108,9	108,8	109,9	1,0	0,9	2,2
dont : Travail mécanique du bois-48-	22	108,0	109,0	109,5	109,5	110,5	1,0	0,9	2,4
Industrie de l'ameublement-49-	23	108,6	109,4	109,6	109,4	110,3	0,8	0,6	1,6
T21 Industrie du papier et du carton	24	108,5	109,0	109,1	109,9	110,6	0,6	1,4	2,0
T22 Imprimerie, presse, édition	25	107,0	107,0	107,8	108,3	108,8	0,4	0,8	1,6
T23 Industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques	26	107,1	107,6	108,0	108,4	109,3	0,8	1,2	2,1
dont : Industrie du caoutchouc-52-	27	108,0	108,2	108,5	108,9	109,5	0,6	0,9	1,5
Transf. des matières plastiques-53-	28	106,5	107,2	107,7	108,2	109,1	0,9	1,3	2,5
T24 Bâtiment, génie civil et agricole	29	111,8	112,6	113,5	113,9	114,7	0,8	1,1	2,6
T25 Commerce de gros alimentaire	30	107,9	108,6	109,1	109,5	110,0	0,5	0,9	1,9
T26 Commerce de gros non alimentaire	31	107,9	108,7	109,6	109,7	110,0	0,3	0,4	2,0
T27 Commerce de détail alimentaire	32	107,8	109,1	109,7	110,2	110,8	0,6	1,0	2,8
T28 Commerce de détail non alimentaire	33	106,9	107,5	108,4	109,0	109,4	0,4	1,0	2,4
T29 Réparation et commerce de l'automobile	34	108,7	109,4	110,4	111,3	112,1	0,7	1,5	3,2
T31 Transports(2)	35	107,0	107,1	107,6	108,1	108,9	0,7	1,2	1,8
REGROUPEMENTS									
U02 Industries agricoles et alimentaires	36	108,7	109,3	109,9	110,0	110,7	0,6	0,7	1,8
U04 Industries des biens intermédiaires	37	107,8	108,4	108,7	109,1	110,2	1,0	1,3	2,2
U05 Industries des biens d'équipement	38	107,5	107,9	108,3	108,6	109,6	0,9	1,2	2,0
U06 Industries des biens de consom. courante	39	107,8	108,5	109,0	109,2	110,2	0,9	1,0	2,2
U08 Commerce	40	107,7	108,6	109,3	109,7	110,2	0,4	0,8	2,3
U10 Services marchands	41	107,9	108,4	109,4	110,2	110,7	0,5	1,2	2,6
U02 à U06 Industrie non compris le bâtiment(3)	42	107,8	108,4	108,8	109,1	110,0	0,9	1,1	2,1
dont: Industrie chimique-17-18-19-	43	108,6	109,3	109,8	110,0	111,4	1,3	1,5	2,6
U02 à U07 Industrie y compris le bâtiment(3)	44	108,6	109,3	109,8	110,1	111,0	0,9	1,1	2,2
U08 à U14 Tertiaire(2)	45	107,7	108,3	109,0	109,7	110,2	0,5	1,1	2,3
U10 à U14 Services	46	108,0	108,5	109,5	110,3	110,8	0,5	1,2	2,6
U02 à U14 Ensemble des secteurs non agricoles(4)	47	108,3	108,9	109,6	109,9	110,8	0,8	1,1	2,3

(1): Entre tirets, niveau 100 de la NAP73(Nomenclature d'activités et de produits 1973)

(2): Non compris SNCF et RATP

(3) : Non compris T04 "Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction" et T06 "Electricité, eau, gaz"

(4): Non compris SNCF, RATP, T04, T06 (n.s.) : résultat non significatif.

* : Le passage de la nomenclature NAP (nomenclature d'activités et de produits de 1973) à la NAF (nomenclature d'activités Française de 1993) intervenu en début d'année 1993 rend, depuis avril 1993, les évolutions du secteur T17 non significatives.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre, DARES, MTDSP.

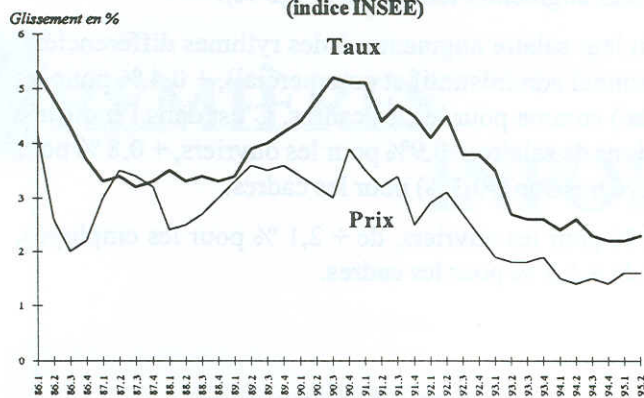
Indices des salaires mensuels de base

ACTIVITES ECONOMIQUES NAP 73 : Niveau 15	N° de li- gne	Base 100 au 1er juillet 1991					Variations en % de :		
		1994			1995		Janvier 1995	Octobre 1994	Avril 1994
		Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril	à Avril 1995	à Avril 1995	à Avril 1995
OUVRIERS									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	1	107,7	108,3	108,7	108,9	109,9	0,9	1,1	2,1
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	2	111,6	112,5	113,3	113,6	114,4	0,7	1,0	2,5
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	3	108,5	109,2	109,7	109,9	110,9	0,8	1,1	2,2
U08 à U14 Tertiaire(2)	4	107,7	108,2	109,0	109,6	110,2	0,5	1,1	2,3
U10 à U14 Services	5	108,1	108,6	109,6	110,5	111,1	0,5	1,3	2,8
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	6	108,2	108,9	109,5	109,8	110,6	0,7	1,1	2,2
EMPLOYES									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	1	108,0	108,5	108,9	109,5	110,4	0,8	1,4	2,2
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	2	108,8	108,8	109,3	110,2	110,9	0,6	1,5	1,9
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	3	108,1	108,6	108,9	109,6	110,4	0,8	1,4	2,2
U08 à U14 Tertiaire(2)	4	107,5	108,2	108,8	109,0	109,7	0,7	0,9	2,1
U10 à U14 Services	5	107,6	108,2	109,0	109,1	109,8	0,7	0,7	2,0
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	6	107,6	108,3	108,8	109,2	109,9	0,7	1,0	2,1
TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	7	107,8	108,6	108,8	109,3	109,9	0,5	1,0	1,9
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	8	108,7	109,4	109,5	110,1	111,0	0,8	1,4	2,1
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	9	108,0	108,7	108,9	109,5	110,0	0,5	1,0	1,9
U08 à U14 Tertiaire(2)	10	107,5	108,1	108,7	109,1	109,5	0,4	0,8	1,9
U10 à U14 Services	11	107,6	108,3	109,0	109,4	109,9	0,4	0,8	2,1
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	12	107,7	108,4	108,8	109,3	109,8	0,4	0,9	1,9
CADRES									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	19	107,7	108,2	108,6	109,1	108,8	-0,3	0,2	1,0
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	20	108,3	108,5	(n.s.)	108,6	109,8	1,2	(n.s.)	1,4
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	21	107,8	108,3	108,4	109,1	109,0	-0,1	0,5	1,1
U08 à U14 Tertiaire(2)	22	108,0	108,6	109,1	109,0	109,7	0,7	0,5	1,5
U10 à U14 Services	23	108,3	108,9	109,4	109,3	110,0	0,7	0,5	1,5
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	24	107,9	108,5	108,8	109,0	109,4	0,4	0,5	1,3
NON OUVRIERS									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	25	107,9	108,5	108,8	109,4	109,8	0,4	0,9	1,8
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	26	108,6	109,0	109,0	109,8	110,7	0,8	1,6	1,9
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	27	108,0	108,6	108,8	109,4	109,9	0,5	1,0	1,8
U08 à U14 Tertiaire(2)	28	107,7	108,3	108,9	109,1	109,8	0,6	0,8	1,9
U10 à U14 Services	29	107,9	108,4	109,2	109,3	110,0	0,6	0,7	1,9
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	30	107,8	108,4	108,9	109,2	109,8	0,6	0,9	1,9
ENSEMBLE DES SALARIES									
U02 à U06 Industrie n.c. le bâtiment(1)	31	107,7	108,3	108,7	109,1	109,9	0,7	1,0	2,0
U07 Bâtiment, génie civil et agricole	32	110,9	111,6	112,2	112,6	113,5	0,8	1,1	2,4
U02 à U07 Industrie y c. le bâtiment(1)	33	108,3	109,0	109,4	109,8	110,5	0,7	1,1	2,0
U08 à U14 Tertiaire(2)	34	107,7	108,3	108,9	109,3	109,9	0,6	0,9	2,1
U10 à U14 Services	35	107,9	108,5	109,3	109,6	110,3	0,6	0,9	2,2
U02 à U14 Ensemble secteurs non agricoles(3)	36	108,0	108,6	109,2	109,5	110,2	0,6	1,0	2,1

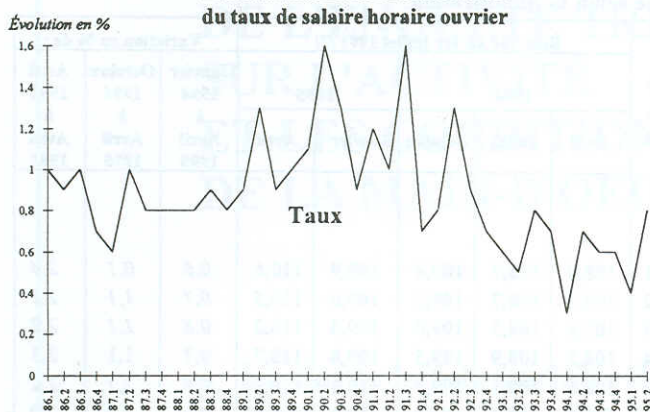
(1) : Non compris T04 'Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction' et T06 'Electricité, eau, gaz'
(2) : Non compris SNCF et RATP
(3) : Non compris SNCF, RATP, T04, T06
(nd) : Non disponible

Source: Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre, DARES, MTDSP.

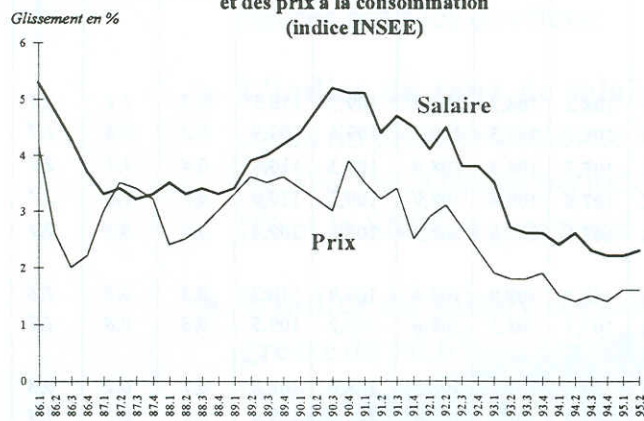
**Glissement annuel
de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier
et des prix à la consommation
(indice INSEE)**



**Évolution trimestrielle de l'indice
du taux de salaire horaire ouvrier**



**Glissement annuel de l'indice
du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés
et des prix à la consommation
(indice INSEE)**



**Évolution trimestrielle de l'indice
du salaire mensuel de base
de l'ensemble des salariés**



Trimestres (1 = janvier, 2 = avril, 3 = juillet, 4 = octobre)

Des hausses par secteur d'activité assez diversifiées.

Les évolutions du taux de salaire horaire ouvrier par activité semblent assez dispersées.

Selon l'activité économique, le TSH ouvrier a généralement augmenté entre +0,5 % et +1,3 %. Les progressions se situant au-dessus de cette fourchette se trouvent dans l'industrie pharmaceutique (+1,7%), la chimie de base (+1,6%) et la production de minerais et métaux ferreux - secteur T07 - (+1,5 %); dans tous ces secteurs, les augmentations enregistrées au quatrième trimestre 1994 étaient inférieures à la moyenne «toutes activités», certaines étant même négatives.

A l'inverse, le TSH augmente plus lentement que la moyenne dans le commerce non alimentaire (gros : +0,3 %; détail : +0,4 %) ainsi que dans le secteur «Imprimerie, presse, édition» (+0,4 %). Sauf dans le commerce de gros non alimentaire, les progressions de salaire enregistrées au quatrième trimestre 1994 y étaient un peu supérieures à la moyenne.

La progression trimestrielle du TSH est forte dans l'industrie (+0,9 %), plus faible (+0,5 %) dans le tertiaire, surtout les commerces (+0,4 %). C'est le schéma inverse de ce qui s'est produit le trimestre précédent.

Sur un an, c'est dans la réparation et le commerce de l'automobile que le taux de salaire horaire ouvrier a le plus fortement augmenté (+3,2 %); c'est dans l'industrie du caoutchouc qu'il a le plus faiblement augmenté (+1,5 %). Il a faiblement progressé (+1,6 %) dans l'ameublement, la production de minerais et métaux ferreux et le secteur «imprimerie presse édition».

Le TSH a crû plus fortement dans le tertiaire (+2,3 %), surtout les services (+2,6 %) que dans l'industrie, hors bâtiment, génie civil et agricole (+2,1 %). La différence s'est cependant amenuisée en un trimestre.

L'évolution du salaire mensuel de base: plus faible pour les professions intermédiaires et les cadres.

L'indice du salaire mensuel de base, hors primes et heures supplémentaires, a progressé de +0,6 % au cours du premier trimestre 1995. Le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a régressé (-0,1 point) au cours de ce trimestre (progression des prix, hors tabac, de +0,7 %). Au cours des douze derniers mois, l'indice du salaire mensuel a augmenté de +2,1 %. Le gain en pouvoir d'achat sur un an s'élève à 0,5 point.

La progression des salaires mensuels de base est de + 0,7 % pour les ouvriers et de + 0,6 % pour les non-ouvriers : parmi ceux-ci, les cadres débutants voient leur salaire de base quasiment stagner (+ 0,1 %) pour le deuxième trimestre consécutif et les techniciens voient le leur augmenter lentement (+ 0,3 %).

Les différentes grandes catégories de salariés ont vu leur salaire augmenter à des rythmes différenciés : + 0,7 % pour les ouvriers comme pour les employés (personnel administratif et commercial), + 0,4 % pour les professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise) comme pour les cadres. C'est dans l'industrie qu'on observe la plus grande dispersion dans les progressions de salaire: +0,9% pour les ouvriers, + 0,8 % pour les employés, +0,5% pour les professions intermédiaires, régression (-0,3%) pour les cadres.

Sur un an, les progressions de salaire sont de + 2,2 % pour les ouvriers, de + 2,1 % pour les employés, + 1,9 % pour les professions intermédiaires et seulement de + 1,3 % pour les cadres.

Indices des salaires de base selon la qualification

TOUTES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (1)	N° de ligne	Base 100 au 1er juillet 1991 (2)					Variation en % de :		
		1994			1995		Janvier 1994 à Avril 1995	Octobre 1994 à Avril 1995	Avril 1994 à Avril 1995
		Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril			
OUVRIERS									
Indice des taux de salaire horaire selon la qualification :									
Niveau 1	1	108,0	108,7	109,4	109,9	110,6	0,6	0,1	2,4
Niveau 2	2	108,1	108,7	109,3	109,6	110,5	0,7	1,1	2,2
Niveau 3	3	107,8	108,5	109,0	109,4	110,2	0,8	1,1	2,2
Niveau 4	4	108,2	108,9	109,5	109,8	110,7	0,7	1,1	2,3
Niveau 5	5	108,6	109,1	109,7	110,1	110,9	0,8	1,1	2,2
Niveau 6	6	108,7	109,2	109,8	110,2	111,1	0,8	1,2	2,2
Niveau 7	7	109,3	109,8	110,5	110,9	111,8	0,8	1,1	2,3
Ensemble des ouvriers	8	108,3	108,9	109,6	109,9	110,8	0,8	1,1	2,3
NON OUVRIERS									
Indice des salaires mensuels de base selon la qualification :									
Niveau 1	9	108,2	108,7	109,3	109,7	110,5	0,7	1,1	2,1
Niveau 2	10	108,1	108,5	109,1	109,4	109,9	0,5	0,8	1,7
Employés peu qualifiés	11	107,7	108,3	108,9	109,3	110,0	0,4	1,1	2,1
Employés qualifiés	12	107,8	108,4	108,9	109,2	110,0	0,7	1,0	2,1
Maîtrise administrative ou commerciale	13	107,1	107,8	108,3	108,8	109,4	0,5	0,9	2,1
Techniciens :									
Niveau 1	14	108,2	109,0	109,4	109,9	110,2	0,3	0,8	1,8
Niveau 2	15	107,7	108,5	108,6	109,2	109,5	0,3	0,8	1,7
Ingénieurs et cadres :									
Débutants	16	107,9	108,1	108,5	108,6	108,8	0,1	0,2	0,8
Confirmés	17	108,0	108,5	108,9	109,0	109,4	0,4	0,5	1,4
Ensemble des non-ouvriers	18	107,8	108,4	108,9	109,2	109,8	0,6	0,9	1,9

(1) : Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

(2) : Nouvel échantillon et nouvelle base 100 au 1er juillet 1991.

Source : Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre, DARES, MTDSP.

Les résultats présentés sont établis à partir des 32 900 premiers questionnaires exploitables reçus au 07 juin 1995 pour l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre d'avril 1995. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de 11 salariés et plus.

Premières Informations - ISSN 0298-430 X • Directeur de la publication : Claude Seibel • Rédaction : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques : 20 bis, rue d'Estrées - 75700 Paris 07 SP • Fax 16 (1) 40.56.50.37

Tarifs et conditions d'abonnement : Premières Informations + Premières Synthèses (80 numéros par an) : abonnement France 600 F, Europe 685 F, autres pays 915 F • La Documentation française : 124, rue Henri Barbusse - 93308 Aubervilliers Cedex • Téléphone : (1) 48.39.56.00 - Télécopie : (1) 48.39.56.01